



DECISION N° 2023-440

Contrat de cession de droits de représentation de spectacle entre la Ville de Perpignan et l'association Cielo pour le spectacle "Llum" à la Bibliothèque Jean d'Ormesson à Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/06/2021 portant subdélégation de signature à M. François Dussabat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

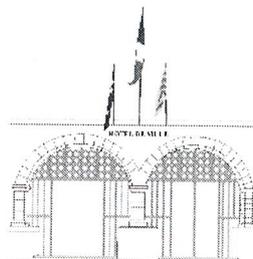
Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un spectacle dans le cadre des activités des bibliothèques et médiathèques de la Ville à l'occasion de la Sant Jordi ;

DECIDE

Article I :

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession avec l'association Cielo, ci-après désignée « l'intervenant », pour assurer le spectacle « Llum » dans le cadre de Sant Jordi, le samedi 22 avril 2023 à 16h, à la Bibliothèque Jean d'Ormesson à Perpignan.



Article 2 :

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'intervenant, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 1 624,00 € HT (mille six cent vingt-quatre euros HT) TVA non applicable.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **21 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-171490-AU-1-1

Accusé reçu le : **21 AVR. 2023**

Affiché le : **21 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

